

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : COMPETENCE TOURISME : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « UBAYE TOURISME ».

Le Conseil de communauté,

VU le Code du tourisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2016/100 en date du 4 août 2016 de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) relative notamment au choix du statut juridique associatif de la structure chargée de la gestion de l'office de tourisme intercommunal ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre opérationnelle de la compétence « promotion du tourisme » a été confiée par délégation à la structure associative dénommée « Ubaye Tourisme » le 1^{er} octobre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU la délibération n°2019/64 du 30 Avril 2019 approuvant la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 liant l'Office de Tourisme « Ubaye Tourisme » à la CCVUSP ;

VU la convention d'objectifs et de moyens 2019 ;

Considérant que l'art 4 a) de ladite convention relatif à la mise à disposition des locaux doit être complété et modifié en ce qui concerne certaines superficies ;

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2019 ;

VU l'avis favorable de la Commission Tourisme du 18 juin 2019 ;

Sur proposition de Mme PIGNATEL Agnès, Vice-Présidente,
M. BERCHER Francis n'ayant pas pris part au vote,
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens liant l'office de tourisme « Ubaye Tourisme » à la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de cet avenant.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

C.C.V.U.S.P

Séance du 25 juin 2019



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.